

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 9 février 2026 à 19h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. René Breton
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Daniel Blais
Siège #5 - M. Francis Vachon
Siège #6 - M. Jimmy Cloutier

Est/sont absents:
Siège #4 - Mme Patricia René

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre Dubuc. Madame Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Alexandre Dubuc, maire, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2026-02-15

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 9 février 2026

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026 et séance extraordinaire du 19 janvier 2026
- 4 - ACCEPTATION DES COMPTES
 - 4.1 - Adoption des comptes de janvier 2026
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-273 amendant le règlement de zonage #47
 - 5.2 - Premier projet de règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47: Fixation de l'assemblée de consultation
 - 5.3 - Adoption du premier projet de règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47
 - 5.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-274 abrogeant les règlements encadrant les éoliennes
 - 5.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 26-275 décrétant une dépense de 861 500\$ et un emprunt de 861 500\$ pour des travaux de réfection du 16e rang
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Dépôt de la liste et des déclarations des candidats pour les dons et les dépenses suite aux élections du 2 novembre 2025
 - 6.2 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance du règlement #14-199
 - 6.3 - Aide financière dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation d'aide à la voirie locale (PAVL): Autorisation de signature
 - 6.4 - Matériel informatique - Autorisation de dépense
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
- 8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - URBANISME
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
- 11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-16

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026 et séance extraordinaire du 19 janvier 2026

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier ainsi que de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Blais et résolu unanimement, d'adopter les procès-verbaux de janvier 2026.

ADOPTÉE

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

2026-02-17

4.1 - Adoption des comptes de janvier 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose de l'argent nécessaire à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 173 551.00\$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes de janvier 2026, pour un montant de 173 551.00 \$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-273 amendant le règlement de zonage #47

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jimmy Cloutier qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47. Le projet de règlement qui a pour objet:

- Ajout de l'usage industriel dans les zones minières (M);
- Modification de la norme concernant une amende lors d'une infraction au règlement de zonage selon l'article 7.1.2;
- Ajout de normes d'encadrement concernant l'implantation de conteneurs à l'extérieur des zones urbaines;
- Ajout de normes encadrant les clôtures et les murets;
- Remplacer les normes concernant l'aménagement des terrains;
- Ajout de normes encadrant les accès à la propriété et l'aménagement de stationnement;
- Supprimer les articles relatifs aux normes d'implantation des éoliennes.

Le projet de règlement #26-273 est déposé et, conformément à l'article 445 du code municipal, le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement à la Mairie pour consultation durant les heures d'ouverture.

2026-02-18

5.2 - Premier projet de règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47: Fixation de l'assemblée de consultation

En vertu de la Loi sur l'urbanisme, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 26-273 au lundi 16 mars à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Durant cette assemblée publique, M. le maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans le projet de règlement en entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujets.

2026-02-19

5.3 - Adoption du premier projet de règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la majorité du territoire de la municipalité se trouve en zone agricole permanente, donc assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter l'usage industriel aux zones minières afin de permettre la conversion d'anciens bâtiments miniers;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier la norme concernant une amende lors d'infraction au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter des normes d'encadrement concernant l'implantation de conteneurs à l'extérieur des zones urbaines;

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger le Règlement 11-178 concernant l'implantation des clôtures, des haies et des murets afin d'intégrer et mettre à jour ces normes directement dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer ses normes d'aménagement des terrains;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter des normes afin d'encadrer les accès à la propriété ainsi que l'aménagement de stationnements;

ATTENDU QUE la gestion des éoliennes est désormais de la compétence de la MRC des Appalaches de par le RCI numéro 227, la municipalité souhaite retirer ses normes encadrant les projets éoliens de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 9 février 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique sera tenue à Saint-Pierre-de-Broughton le 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le premier projet de règlement numéro 26-273 amendant le règlement de zonage numéro 47 soit adopté.

ADOPTÉE

5.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-274 abrogeant les règlements encadrant les éoliennes

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Daniel Blais qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 26-274 abrogeant le règlement 23-244 relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Le projet de règlement #26-274 est déposé, comme la municipalité n'a plus de compétence pour ce sujet, elle souhaite retirer les normes encadrant les projets éoliens en abrogeant le règlement 23-244. Le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement à la Mairie pour consultation durant les heures d'ouverture.

5.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 26-275 décrétant une dépense de 861 500\$ et un emprunt de 861 500\$ pour des travaux de réfection du 16e rang

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jimmy Cloutier qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 26-275 décrétant une dépense de 861 500\$ et un emprunt de 861 500\$ pour des travaux de réfection du 16e rang.

Le projet de règlement 26-275 est déposé et, conformément à l'article 445 du code municipal, le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement à la Mairie pour consultation durant les heures d'ouverture.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-02-20

6.1 - Dépôt de la liste et des déclarations des candidats pour les dons et les dépenses suite aux élections du 2 novembre 2025

En vertu de l'article 513.1.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste et les déclarations des candidats pour les dons et de dépenses suite aux élections du 2 novembre 2025.

2026-02-21

6.2 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance du règlement #14-199

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 14-199;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de cet emprunt est le 19 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 550 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci ;

QU'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer la partie du règlement d'emprunt numéro 14-199 échéant le 19 avril 2026, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

2026-02-22

6.3 - Aide financière dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation d'aide à la voirie locale (PAVL): Autorisation de signature

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-

Broughton, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

2026-02-23

6.4 - Matériel informatique - Autorisation de dépense

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite se munir d'un serveur informatique d'assurer la continuité, la sécurité et la performance des systèmes informatiques municipaux;

ATTENDU la soumission préparée par Lunik Intelligence Technologique, datée de février 2026, pour un serveur municipal, incluant le matériel, les licences, la préparation, la gestion de projet ainsi que la mise en place des sauvegardes;

ATTENDU QUE le coût total du budget du projet s'élève à 13 299,16 \$, taxes incluses, comprenant des frais uniques ainsi que des frais mensuels de sauvegarde et de surveillance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter la soumission de Lunik Intelligence Technologique pour l'achat d'un serveur municipal, au montant budgétaire maximal de 13 299,16 \$ taxes incluses;

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME

10 - LOISIRS ET CULTURE

11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Faits saillants de la MRC

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-02-24

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jimmy Cloutier et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h56.

ADOPTÉE

Je, Alexandre Dubuc, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Dubuc
Maire

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mme Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière